

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 à 18h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 26 juillet 2016 à 18H00.**

Le Maire,



L'an deux mil seize et le vingt six juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Martin BOODT, Jean-Pierre BROQUIN, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Martine COSTE donne procuration à Jean-Pierre BROQUIN, Yves GALTIER donne procuration à Michel RUAS, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT, Marie-Ange SABOYA donne procuration à Gisèle GEOFFRAY.

Absents excusés: Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT, Mireille LALLEMAND.

Absents: Sabine BRETONVILLE, Claire-Lise CAVALIER, Carine FOURNIER, Aliénor MEYNADIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2016_07_116 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- décision modificative n°1 au budget de l'Aquarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_07_117 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE ET RENOVATION DU TEMPLE : ATTRIBUTION DES MARCHES LOT N°8 (ELECTRICITE ET CHAUFFAGE) ET LOT N°9 (PEINTURE ET SOLS SOUPLES)

Monsieur Didier GOUT informe l'Assemblée que pour la rénovation et la mise en conformité du Temple, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 mars dernier avec remise des offres au plus tard le 1er avril 2016 à 12H00.

Afin d'entreprendre rapidement les travaux de réfection de la toiture du Temple, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire, par délibérations n°2016_05_79 et n°2016_05_80 en date du 10 Mai 2016, à signer les Marchés de Travaux correspondant au lot n°1 « Gros Œuvre et Maçonnerie » et au lot n°2 « Charpente et Couverture ».

Les autres lots faisant l'objet de la même consultation ne présentant pas le même degré d'urgence à la réalisation, une négociation a été lancée avec toutes les entreprises ayant remis une offre pour le lot n°9 « Peinture et Sols Souples ».

Un nouvel appel d'offres a également été lancé pour le lot n°8 « Electricité et Chauffage » suite à une modification sur le choix du système de chauffage.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Jeudi 1^{er} Juillet 2016 à 18H00, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations relatives à la dévolution de ce chantier, et a choisi de retenir les offres des Entreprises suivantes :

- Lot n°8 « Electricité et Chauffage » : ETS LAPIERRE pour un montant de 53 511,95 € HT hors option soit 64 214,34 € TTC
 - Lot n°9 « Peinture et Sols Souples » : Entreprise DUSSERE pour un montant de 49 500,00 € HT soit 59 400,00 € TTC
- pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORTE le choix des entreprises suivantes:

- Lot n°8 « Electricité et Chauffage » : ETS LAPIERRE pour un montant de 53 511,95 € HT hors option soit 64 214,34 € TTC
 - Lot n°9 « Peinture et Sols Souples » : Entreprise DUSSERE pour un montant de 49 500,00 € HT soit 59 400,00 € TTC
- pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Didier GOUT explique qu'il y a eu négociation avec les 4 entreprises ayant répondu pour le lot peinture. Pour ce qui est du chauffage, le Conseil Presbytéral a validé le chauffage par le sol recouvert de coco (pour l'acoustique), nous avons donc relancé un appel d'offres et c'est l'Entreprise LAPIERRE qui a été la mieux disante. Le rapporteur précise qu'il y aura un sous-traitant pour la dalle béton et un autre pour le paratonnerre.

N°2016_07_118 – PROGRAMME DE TRAVAUX VISANT A L'AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - 1ERE TRANCHE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DU LOT N°1 (CANALISATIONS) ET LOT N°2 (ESSAIS DE RECEPTION)

Monsieur Le Maire, Michel RUAS, informe l'Assemblée que pour la réalisation de la 1^{ère} Tranche du programme de travaux visant à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 10 Juin dernier avec remise des offres au plus tard le vendredi 8 Juillet 2016 à 12H00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Vendredi 8 Juillet 2016 à 15H00, a étudié les différentes propositions de prix et de prestations relatives à la dévolution de ce chantier, et a décidé de convoquer les entreprises SADE, le Groupement d'entreprises SEEB, SCAIC, LEGRAND, CABRIT, BENOI TP et GIRAUD TP et le Groupement d'entreprises ANDRE TP et LACOMBE BONNET à une audition le lundi 25 Juillet 2016 afin de répondre à plusieurs questions permettant de clarifier, de préciser et d'optimiser leurs offres pour le lot n°1 (canalisations).

Au vu des éléments de réponse apportés par chacune des entreprises ou groupement d'entreprises lors de ces auditions, la Commission d'appel d'offres a choisi de retenir les offres des Entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Canalisations » : Groupement d'entreprises ANDRE TP et LACOMBE BONNET

Tranche Ferme : 780 284,30 € HT soit 936 341,16 € TTC

Tranche Conditionnelle : 58 526,58 € HT soit 70 231,89 € TTC

- Lot n°2 « Essais de Réception » : Société MP3D

Tranche Ferme : 9 262,50 € HT soit 11 115,00 € TTC

Tranche Conditionnelle : 1 275,00 € HT soit 1 530,00 € TTC

pour effectuer ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le choix des entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Canalisations » : Groupement d'entreprises ANDRE TP et LACOMBE BONNET

Tranche Ferme : 780 284,30 € HT soit 936 341,16 € TTC

Tranche Conditionnelle : 58 526,58 € HT soit 70 231,89 € TTC

- Lot n°2 « Essais de Réception » : Société MP3D

Tranche Ferme : 9 262,50 € HT soit 11 115,00 € TTC

Tranche Conditionnelle : 1 275,00 € HT soit 1 530,00 € TTC

pour effectuer ce chantier.

AUTORISE Le Maire à signer les Marchés et toutes les pièces correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nous avons reçu un accord de subvention à hauteur de 80% du montant HT des travaux s'élevant à 1 295 671,00 € (Agence de l'Eau : 777 402 € - Conseil Départemental : 259 134,20 €). Nous avons obtenu un rabais de 27% de la part de l'entreprise. Les subventions seront bien sûr diminuées d'autant car elles sont accordées pour un projet bien défini au pourcentage des dépenses.

Il est précisé que, en raison de la nouvelle doctrine du Département, approuvée le 7 juillet 2016, et contrairement aux documents reçus en Mairie courant juin, les subventions départementales sur les projets « eau » et « assainissement » subiront les mêmes restrictions que pour l'ensemble des autres projets, soit un projet de subvention tous les 2 ans.

N°2016_07_119 – CONVENTION ASSOCIATION « ESCA'BLOC »

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention avec l'Association « ESCA'BLOC ». Cette convention précise les conditions de prêt à titre gracieux, du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, de la salle du rez-de-chaussée à l'Aquarium pour la pratique de l'escalade.

Il est précisé, que si le lieu devait changer, un avenant à cette convention sera signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_07_120 – AMENAGEMENT DE LA GRAND'RUE ET REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU F.S.I.P.L. 2017 ET 2018 -(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016_05_097)

Monsieur la Maire, Michel RUAS, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2016_05_097, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'Aménagement de la Grand'Rue et Redynamisation du Centre Bourg et l'a autorisé à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FSIPL 2016.

A la demande des services de l'Etat, le projet a été décomposé en 2 tranches d'un montant de 1 169 148,75 €HT soit 1 398 323,04 €TTC pour la 1^{ère} Tranche et de 925 647,25 €HT soit 1 107 765,40 €TTC pour la 2^{ème} Tranche.

Monsieur Le Maire propose donc de solliciter l'aide de l'Etat au titre du FSIPL 2017 à hauteur de 80% de la dépense subventionnable pour la 1^{ère} Tranche soit un montant de 935 319,00 € au titre du FSIPL 2017.

Le plan de financement prévisionnel pour la 1^{ère} tranche s'établit donc comme suit :

1^{ère} TRANCHE :

FSIPL 2017	935 319,00
Part Communale	233 829,75
TOTAL	1 169 148,75

Monsieur Le Maire propose également de solliciter l'aide de l'Etat au titre du FSIPL 2018 à hauteur de 80% de la dépense subventionnable pour la 2^{ème} Tranche soit un montant de 740 517,80 € au titre du FSIPL 2018.

Le plan de financement prévisionnel pour la 2^{ème} tranche s'établit donc comme suit :

2^{ème} TRANCHE :

FSIPL 2018	740 517,80
Part Communale	185 129,45
TOTAL	925 647,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération n°2016_05_097 du 31 Mai 2016.

DECIDE d'approuver les 2 tranches du projet d'Aménagement de la Grand'Rue et de Redynamisation du Centre Bourg et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du FSIPL 2017 à hauteur de 80% de la dépense subventionnable, soit un montant de 935 319,00€ pour la 1^{ère} Tranche et à solliciter l'aide de l'Etat au Titre du FSIPL 2018 à hauteur de 80% de la dépense subventionnable, soit un montant de 740 517,80€ pour la 2^{ème} Tranche.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Emile MOREAU indique qu'il serait opportun de lancer une opération « habitat ».

Michel RUAS indique qu'on en a déjà parlé et qu'on est d'accord. On va informer les propriétaires qu'il y a des subventions pour la rénovation des façades de la part d'ALES Agglomération et de l'ANAH.

N°2016_07_121 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie JULLIAN propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

- FNACA : 500 €
- Association « Pipsinou » : 180 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN : Il n'y a pas que cela comme demande de subvention. Il y a la Ludothèque. A revoir mais il est précisé qu'ils ont une salle chauffée et éclairée gratuitement. A revoir avec Sylvie JULLIAN.

Pour ce qui est de la subvention accordée à la FNACA, il s'agit d'une subvention pour l'achat des boissons pour l'organisation des apéritifs.

Gisèle GEOFFRAY précise qu'il est hors de question qu'elle s'occupe des commandes et de la gestion des apéritifs. Si un conseiller veut le faire OK. Par contre, ils peuvent nous passer les factures des achats. A revoir pour l'an prochain.

Michel RUAS : la ludothèque propose des animations payantes.

Jean-Pierre BROQUIN : êtes-vous certains que ces prestations soient facturées aux administrés.

Michel RUAS : non, elles sont facturées à la Commune.

N°2016_07_122 – CONTRAT FESTIVITES : SOIREE « LE JOUR DE LA NUIT »

Dans le cadre de la soirée « le jour de la nuit », Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée un contrat pour l'organisation de soirées d'observation astronomique avec l'Association « Ciel, Mon Ami » qui aura lieu le 8 octobre 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 330 € TTC et si le temps est nuageux, sans pluie, la prestation s'élève à 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

C'est une journée nationale très vivement sollicitée par le Parc National. Nous y avons participé l'an dernier. L'éclairage public sera éteint ce soir là.

N°2016_07_123 – CONTRAT FESTIVITES : ASSOCIATION « AS'ART »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association « As'art » qui aura lieu le 8 août 2016 à l'occasion de la retraite aux flambeaux.

Le coût de cette prestation s'élève à 400 € TTC (frais de transport inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_07_124 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Madame Gisèle GEOFFRAY rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par

l'organe de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe pour satisfaire les besoins du service,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée,

✕ la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe, permanent à temps complet, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 11, article 6411.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il s'agit d'un poste créé pour Jean-Noël BOUDON.

N°2016_07_125 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame Gisèle GEOFFRAY rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe pour satisfaire les besoins du service,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée,

✕ la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, permanent à temps complet, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 11, article 6411.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il s'agit d'un poste créé pour Isabelle CARLIER.

N°2016_07_126 – SUPPRESSION DE POSTES

Madame Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que des agents vont avoir des promotions, il convient de supprimer les postes actuellement occupés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la suppression des emplois suivants:

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois à supprimer	Durée hebdomadaire	Supprimer à compter du
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/01/2017
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/01/2017

Au 26 juillet 2016, le tableau du personnel est ainsi établi :

ETAT DU PERSONNEL AU 26 juillet 2016

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière administrative		3	2		5	5	0	5
Attaché territorial	A	1			1	1	0	1
Adjoint administratif de 1ère classe	C		1		1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C		1		1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 2ème cl. 1	C	1			1	1		1
Adjoint adm. ppal 1ère classe *	C	1			2	2	0	2
Filière technique		17		1	18	18	0	18
Technicien ppal 1ère classe	B	1			1	1	0	1
Adjoint technique de 1ère classe *	C	1			1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe ** 1	C	11		1	12	12	0	12
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	2			2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	3			3	3	0	3
Agent de maîtrise	C	2			2	2	0	2
Filière sportive		1			1	1	0	1
Educateur APS principal 1ère classe	B	1			1	1	0	1
Filière culturelle			2		2	2	0	2
Adjoint patrimoine principal 1ère cl.	C		1		1	1	0	1
Adjoint patrimoine et bliblio. 2ème cl	C		1		1	1	0	1
Filière police		2			2	2	0	2
Brigadier chef principal	C	2			2	2	0	2
TOTAL GENERAL		23	4	1	28	28	0	28

* dont 1 de plus au 1er/01/2017

** dont 1 vacant au 15/09/2016

~~1~~ dont 1 supprimé au 1er/01/2017

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il s'agit d'annuler les 2 postes occupés actuellement par Jean-Noël BOUDON et Isabelle CARLIER.

N°2016_07_127 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 au budget de l'Aquarium :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. 011

Art. 60612 – énergie – électricité

- 2 000 €

Chap. 023 – virement à la section d'investissement

+ 2 000 €

Section d'investissement

Recettes

Chap. 021- virement à la section de fonctionnement

+ 2 000 €

Dépenses

Chap. 21

Art. 2135 – installations générales

+ 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur explique que l'espace occupé par le Khéop's a été rénové (toiture et peinture) et que la peinture devait être réalisée par le personnel communal. Ce travail de peinture n'a pas pu être réalisé pour cause de congé maladie. Il a donc été fait par l'Entreprise DUSSERE (coût environ 6 000 € HT).

Jean-Pierre BROQUIN indique que cela coûte plus cher que si c'était notre personnel.

Le Maire précise que le chantier aurait certainement duré beaucoup plus longtemps.

